

Prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge

Journée portes ouvertes virtuelle : Mise à jour du projet

Le 17 mai 2023



ORDRE DU JOUR

1. Reconnaissance du territoire
2. Moment de sécurité
3. Présentation du panéliste
4. Aperçu du projet
5. Jalons récents :
 - A. Travaux préliminaires de la station Finch
 - B. Demande de qualifications pour l'avancement du tunnel
 - C. Déplacements des réseaux à l'avance
 - D. Conception des terres du corridor de transport en commun
6. Exigences en matière de propriété
7. Résumé des progrès à ce jour et des prochaines étapes
8. Engagement communautaire et communications
9. Questions et réponses

Reconnaissance du territoire

Prenons un moment pour reconnaître que nous nous trouvons sur les terres traditionnelles des peuples autochtones, notamment les Anishnabeg, les Haudenosaunee et les peuples Wendat.

Nous sommes tous des personnes visées par un traité. Nombre d'entre nous sont arrivés ici en tant que colons et immigrants... dans cette génération ou dans les générations précédentes.

Metrolinx déclare son engagement à établir des relations significatives avec les peuples autochtones.

Nous reconnaissons les effets historiques et constants de la colonisation et la nécessité de travailler à une réconciliation significative avec les premiers gardiens du pays.

Nous reconnaissons que Metrolinx exerce ses activités sur des terres couvertes par 20 traités, et nous avons la responsabilité de reconnaître et de valoriser les droits des nations et des peuples autochtones et de mener nos activités en nous fondant sur la confiance, le respect et la collaboration.

MOMENT DE SÉCURITÉ

PANÉLISTES



Stephen Collins

Commanditaire de
programme



Rajesh Khetarpal

Vice-président, Engagement
communautaire



Andrew Harper

Directeur
Services préalables à la construction



Chris Spencer

Vice-président
Exécution du projet de métro



Azim Ahmed

Gestionnaire
Engagement
communautaire



Renee Afoom Boateng

Gestionnaire principal, Examen
des projets de tiers

APERÇU DU PROJET

Des déplacements plus rapides et plus faciles pour la région de York et Toronto



**Le gouvernement de l'Ontario travaille avec la Ville de Toronto pour étudier des solutions de financement potentielles qui pourraient être proposées pour la station de Cummer.*



~ 8 km de trajet



4* nouvelles stations



94 000 passagers quotidiens



Jusqu'à 22 minutes de gain de temps sur un trajet entre la région de York et le centre-ville de Toronto



4 800 tonnes en réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre



26 000 personnes supplémentaires à moins de 10 minutes à pied des transports en commun



7 700 km de moins parcourus en voiture pendant l'heure de pointe du matin

Un tremplin pour explorer la région

- Un nouveau centre de transport en commun à la station Bridge ouvrira de nouvelles possibilités de déplacement dans la région de York et au-delà.
- Offre un accès pratique au transport en commun au cœur du Centre Richmond Hill et des zones de développement Langstaff Gateway
- Cela entraînera moins de congestion de la circulation au fur et à mesure que ces communautés se développent
- Offre des correspondances rapides et pratiques vers autant que cinq lignes de transport en commun régionales existantes et futures :



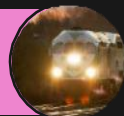
Voie rapide de la
rue Yonge

Voie rapide
Viva 7

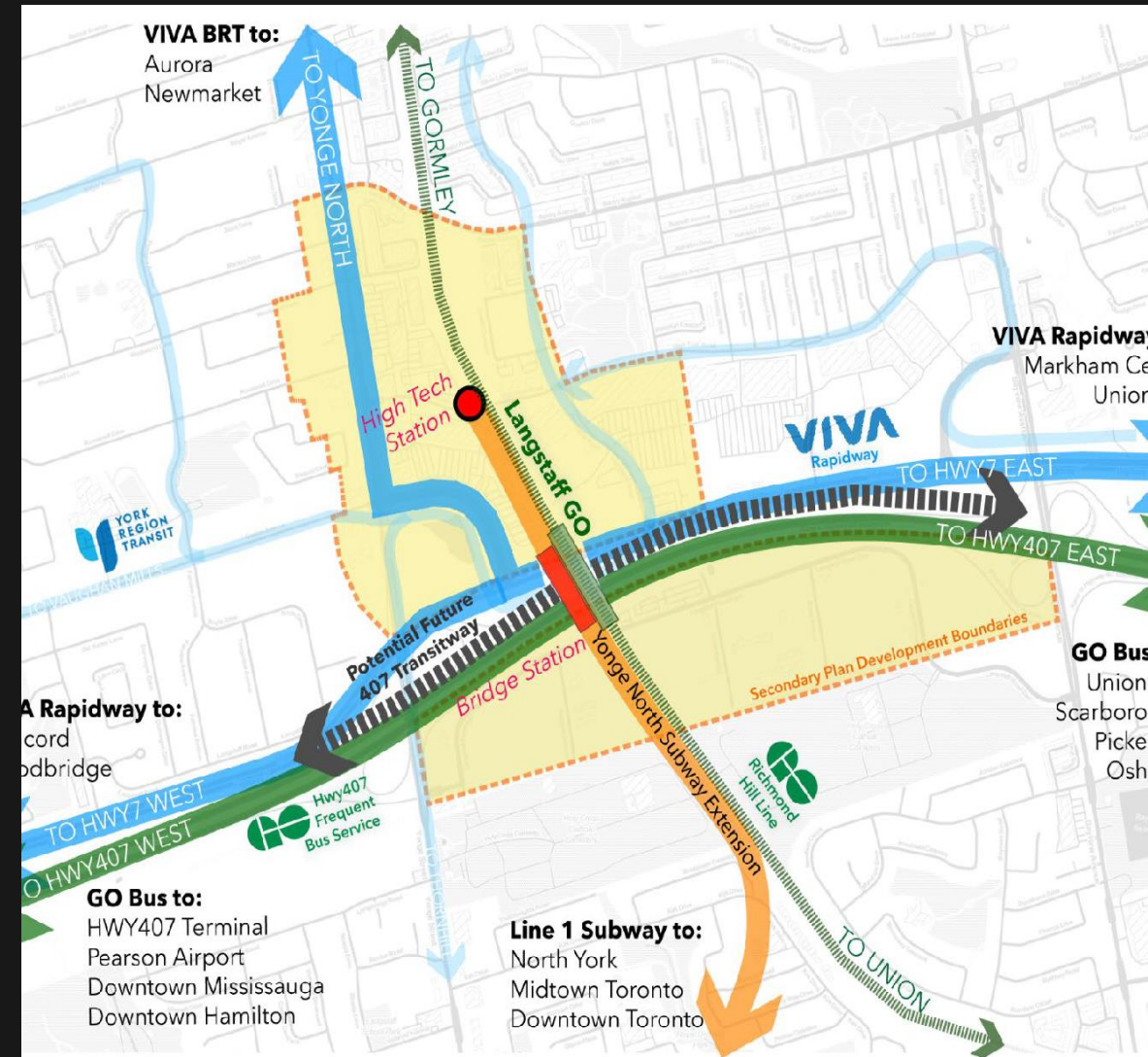


Gare GO de
Highway 407

Gare GO de
Richmond Hill



Future voie de transit de
l'autoroute 407



Travailler avec nos partenaires contractuels

- Le projet de PNLMY sera réalisé par le biais de contrats. Il s'agit de créer une saine concurrence et de s'assurer que nous créons des lots de travail gérables que les partenaires de l'industrie peuvent livrer de manière fiable et efficace.
- Les contrats dans ce projet comprendront :
 - Travaux préliminaires de la station Finch
 - Avancement du tunnel
 - Stations, voies et systèmes
 - Travaux autoformés par un tiers
- Metrolinx utilise une variété de modèles d'approvisionnement et de contrats qui sont spécifiques aux circonstances de chaque contrat, ce qui signifie que les estimations de coûts sont affinées au fil du temps à mesure que nous collaborons avec les entrepreneurs pour établir un coût cible.

JALONS RÉCENTS

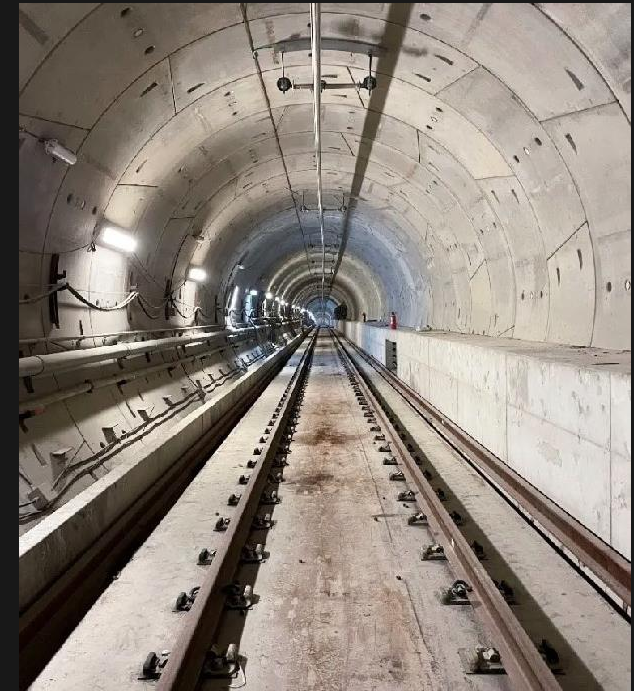
Les travaux préliminaires de la station Finch ont commencé

- Les travaux préliminaires désignent les travaux de construction qui permettent de préparer le terrain pour le lancement des travaux de construction à grande échelle.
- Les premiers travaux de construction à la station Finch permettront de la préparer aux aménagements qui seront réalisés pour relier le service actuel de la ligne 1 au nouveau prolongement du métro.
- Ces travaux préliminaires comprennent :
 - Mise en place d'une nouvelle infrastructure d'alimentation électrique nécessaire pour alimenter les trains sur le prolongement du métro
 - Mise à niveau de l'équipement/des salles électriques
 - Modification de la zone « voie d'attente » au-delà des quais de la station



Demande de qualification de tunnel avancé DDQ publiée

- Le 27 avril, Metrolinx a publié la DDQ pour le contrat de tunnel avancé.
- La DDQ avancée offre aux entreprises intéressées à terminer les travaux de creusement de tunnels l'occasion d'être incluses dans le processus d'appel d'offres lorsqu'il commence en leur demandant de présenter leurs qualifications et leur expertise en construction.
- Metrolinx et Infrastructure Ontario établiront ensuite une liste restreinte d'équipes qualifiées qui seront invitées à soumissionner sur le contrat de creusement de tunnels par le biais d'une demande de propositions.



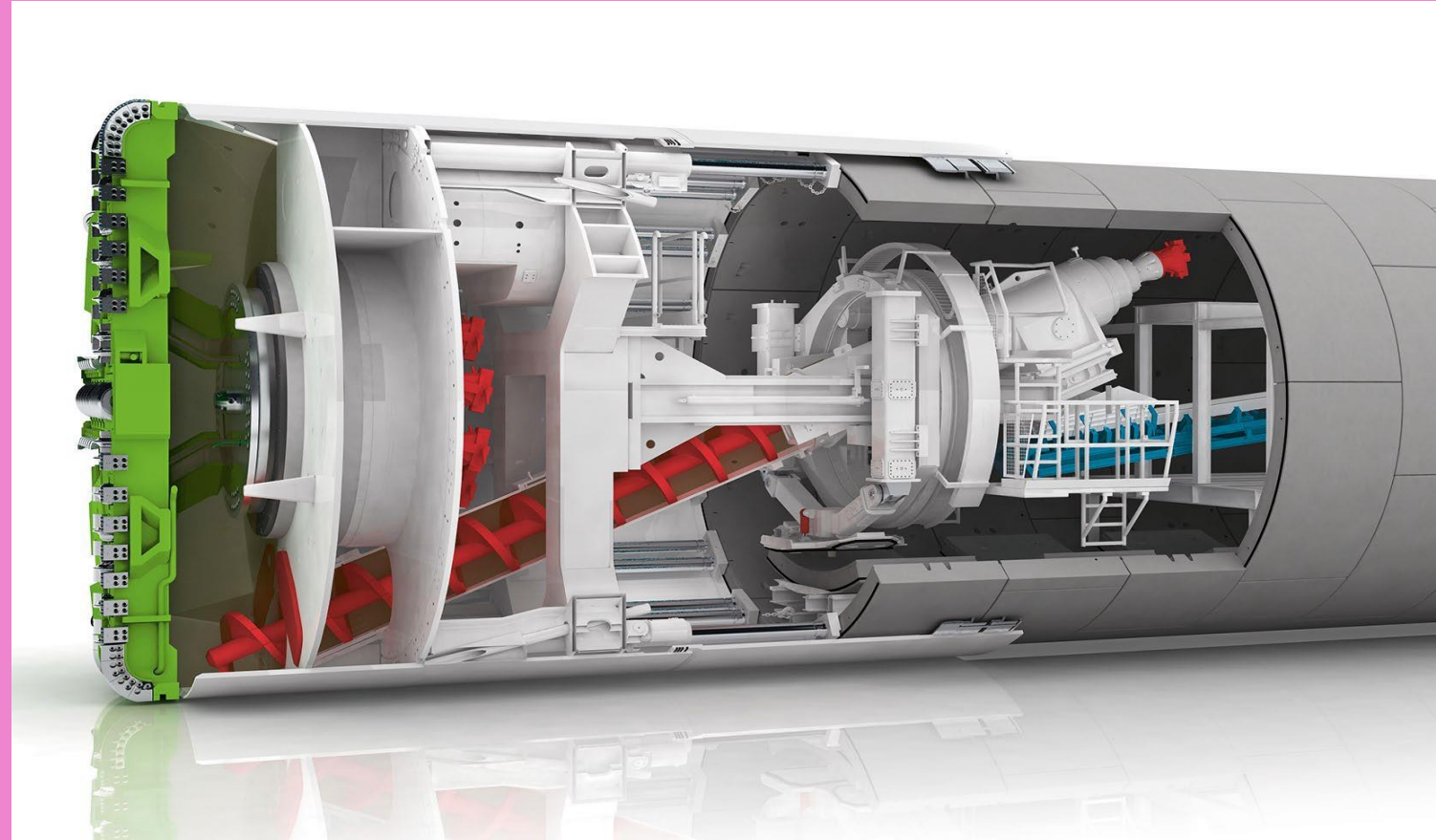
Avancement du tunnel

Avancement des tunnels - Portée

- Tunnels à double tube, comprenant deux tunneliers
- Bâtiments d'extrémité (stations, bâtiments d'issues de secours)
- Déviation de la circulation au niveau des chantiers de construction des murs de tête
- Déplacement des réseaux
- Construction du puits de lancement (y compris la consolidation du sol)
- Construction d'un puits d'extraction (y compris le soutènement de l'excavation)
- Acquisitions de propriétés
- Restauration du site

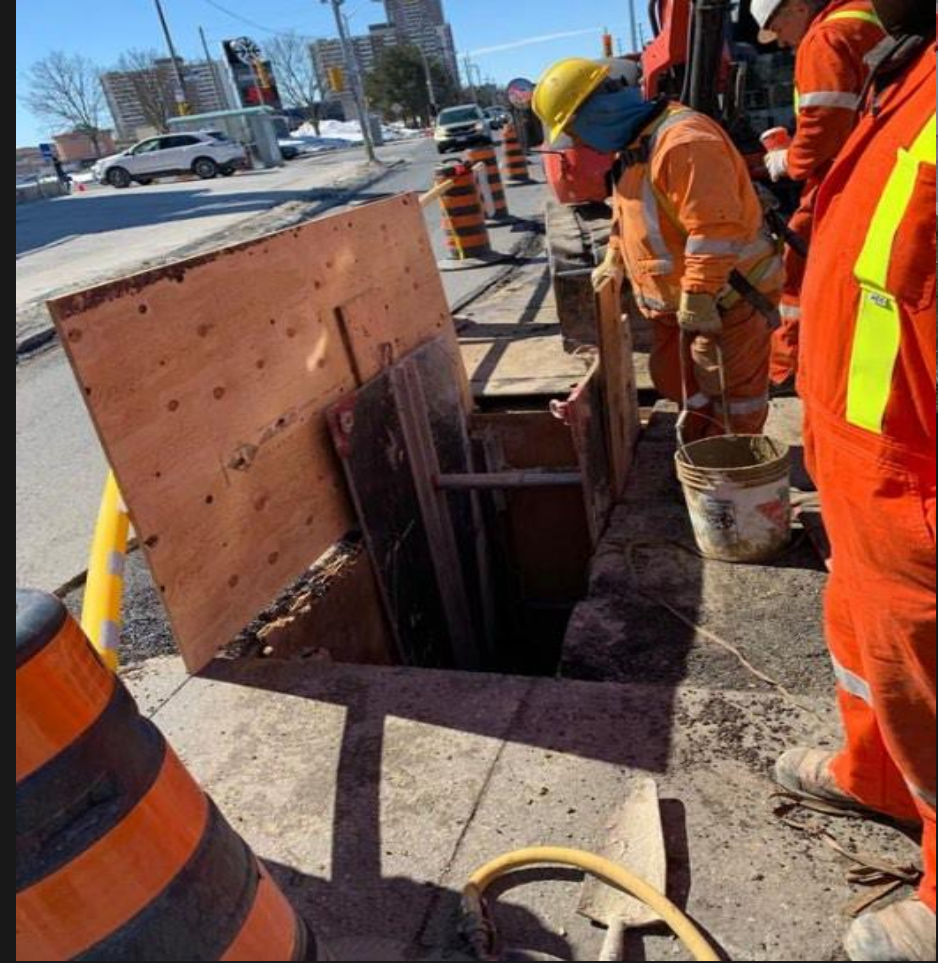
Tunnels avancés - Travaux de soutien par d'autres :

- Déviation des voies du CN et remise en état
- Les relocalisations des réseaux



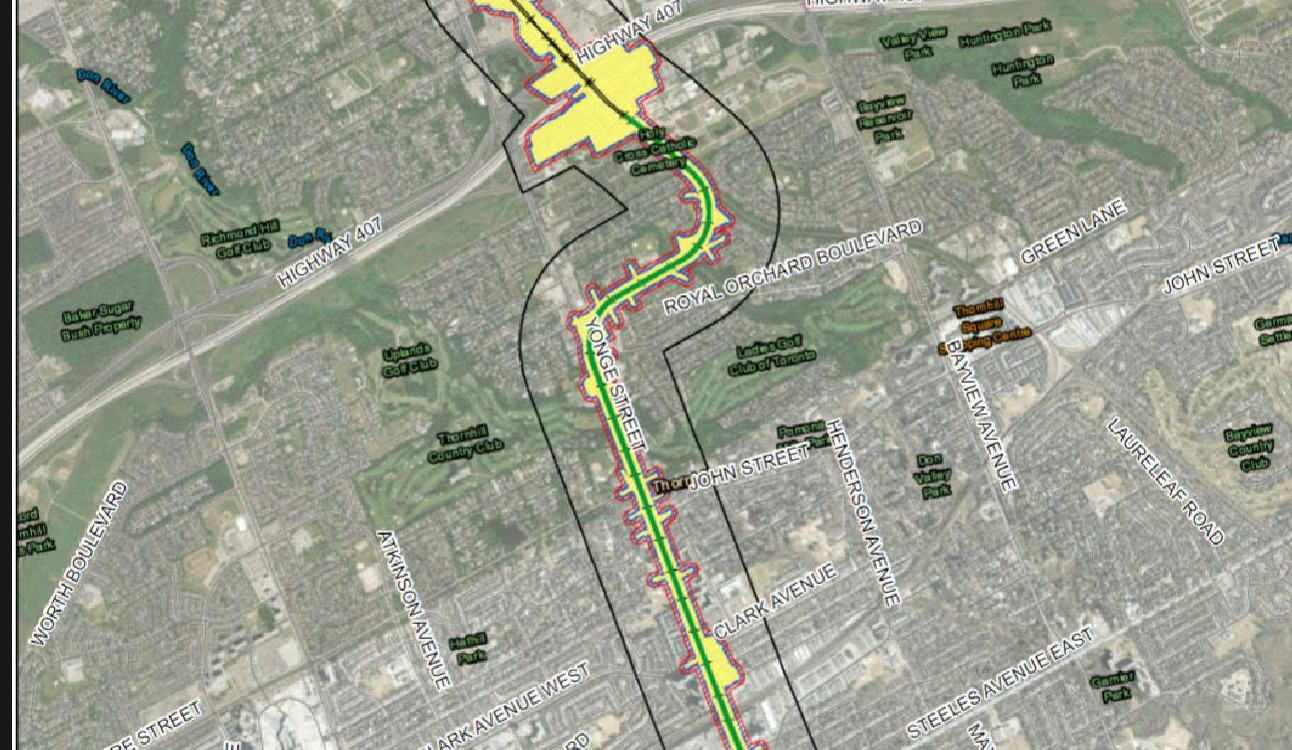
Travaux de déplacement des réseaux en cours

- Les déplacements des réseaux le long de la rue Yonge ont commencé pour préparer les futurs travaux de construction.
- Il y a 7 travaux publics actifs en cours dans la Ville de Toronto et la région de York.
- Metrolinx collabore avec les entreprises de services publics afin de veiller à ce que les communautés concernées soient informées à l'avance, de réduire au minimum les perturbations et de répondre rapidement à toute préoccupation ou plainte.
- Les préoccupations ou demandes de renseignements devraient être envoyées à l'équipe d'engagement communautaire du PNLMY de Metrolinx.



Désignation des terrains du corridor de transport

- La *Loi sur la construction plus rapide des transports en commun*, 2020 comprend une série d'autorisations permettant de supprimer les défis et les obstacles généralement rencontrés lors de l'exécution de projets majeurs d'infrastructure de transport en commun publics.
- Cela inclut le pouvoir de désigner des terres comme « **terres du corridor de transport en commun** » (TCT) qui sont nécessaires pour un projet prioritaire de transport en commun.



- Le 27 avril 2023, les TCT ont été officiellement désignés pour le PNLMY.

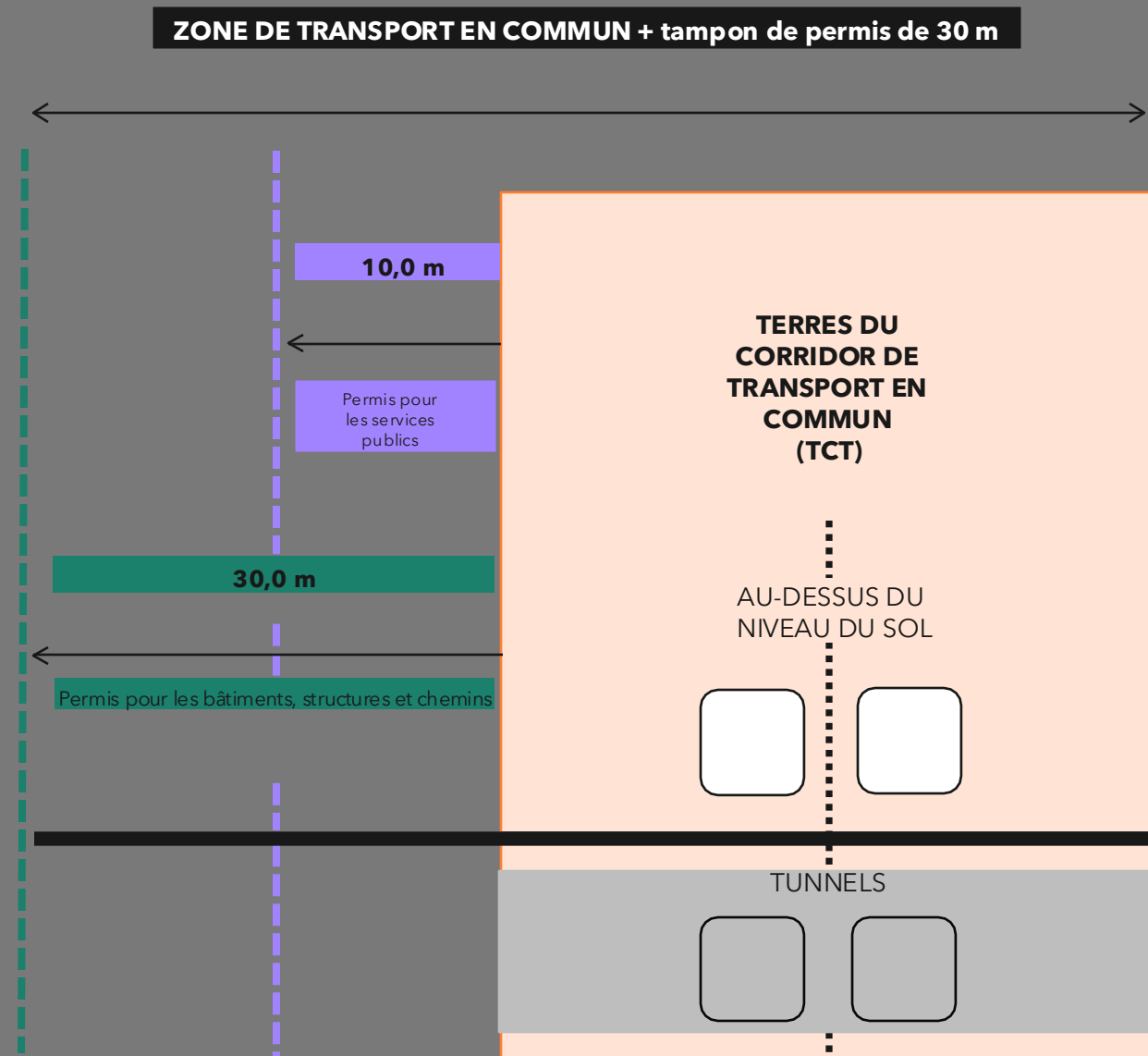
Qu'entend-on par « terres des corridors de transport » et comment sont-ils définis?

Les TCT et les distances prescrites par rapport à celles-ci désignent les terrains pour lesquels un permis d'aménagement de corridor est requis.

Les permis d'aménagement de corridor (PAC) sont requis dans les cas suivants :

- TCT
- 10 m des TCT pour les services publics
- 30 m des TCT pour les bâtiments, les structures et les chemins

L'autorité habilitante de contrôle du corridor exige que les tiers obtiennent un permis de travail pour travailler à moins de 30 m du TCT. L'Autorité offre également la possibilité de supprimer les conflits liés aux TCT et aux zones tampons nécessitant un permis.



Terrains du corridor de transport

- La construction du transport en commun nécessite une coordination, un temps et un espace importants pour livrer tous les projets de manière efficace et efficiente de manière sécuritaire.
- Pour faciliter la coordination, les terrains désignés comme TCT (et situés dans les distances prescrites) exigeront que les propriétaires obtiennent un PAC de Metrolinx avant le début des activités d'aménagement à l'intérieur des TCT et des zones tampons nécessitant un permis.
- Ce sont les types de projets les plus courants qui pourraient nécessiter un permis de Metrolinx :
 - Construction d'un nouveau bâtiment
 - Extensions d'un bâtiment existant
 - Travaux d'excavation en vue de l'installation d'une nouvelle piscine
 - Installation ou remplacement d'un abri de jardin ou d'une construction existante
- Lorsqu'un propriétaire soumet une demande de permis, Metrolinx effectuera une évaluation pour déterminer l'absence de conflits entre les travaux proposés et le projet.
- Lorsqu'une demande de permis est soumise à Metrolinx, son examen est facilité et géré par l'équipe d'examen de projet tiers de Metrolinx.

Terres du corridor de transport en commun : Entrée des terres

- La désignation de TCT permet à Metrolinx d'accéder aux terres du corridor de transport en commun et aux zones tampons nécessitant un permis pour un but précis.
- La proximité d'un trajet prévu ne signifie pas que le terrain d'un propriétaire immobilier sera requis pour le projet.
- Un propriétaire pourrait également être contacté par Metrolinx pour accéder temporairement à son terrain pour diverses raisons liées au projet, notamment :
 - Aperçu simple ou inspection pour soutenir la planification de la construction
 - Enquêtes environnementales ou essais environnementaux
 - Retrait des obstructions
- Cet accès permettra à Metrolinx de s'assurer que le projet est construit de la manière la plus responsable, sécuritaire et efficace possible.

Notification de la conception des TCT

En vertu de la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide des transports en commun*, Metrolinx doit aviser les propriétaires et les occupants que le terrain qu'ils possèdent ou occupent se trouve sur ou à moins de 30 mètres des nouvelles TCT désignées.

À la suite de la signature du lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ordre en Conseil le 27 avril 2023, **Metrolinx a envoyé des lettres d'avis à environ 1 100 propriétaires fonciers situés dans les TCT afin de les informer de la désignation, de la Loi et de ce que cela signifie pour eux à l'avenir**, tout en fournissant un point de contact pour toute question ou préoccupation de suivi.

Metrolinx a remis en main propre des lettres aux résidents des communautés clés, et a fait un suivi auprès des principaux intervenants au sein des TCT, pour répondre à toute question ou préoccupation immédiate, et pour démontrer notre engagement à soutenir les propriétaires fonciers.

Metrolinx enregistrera également un avis de désignation dans le système d'enregistrement foncier sur le titre des propriétés situées sur ou dans un rayon de 30 m du terrain qui a été désigné comme TCT.



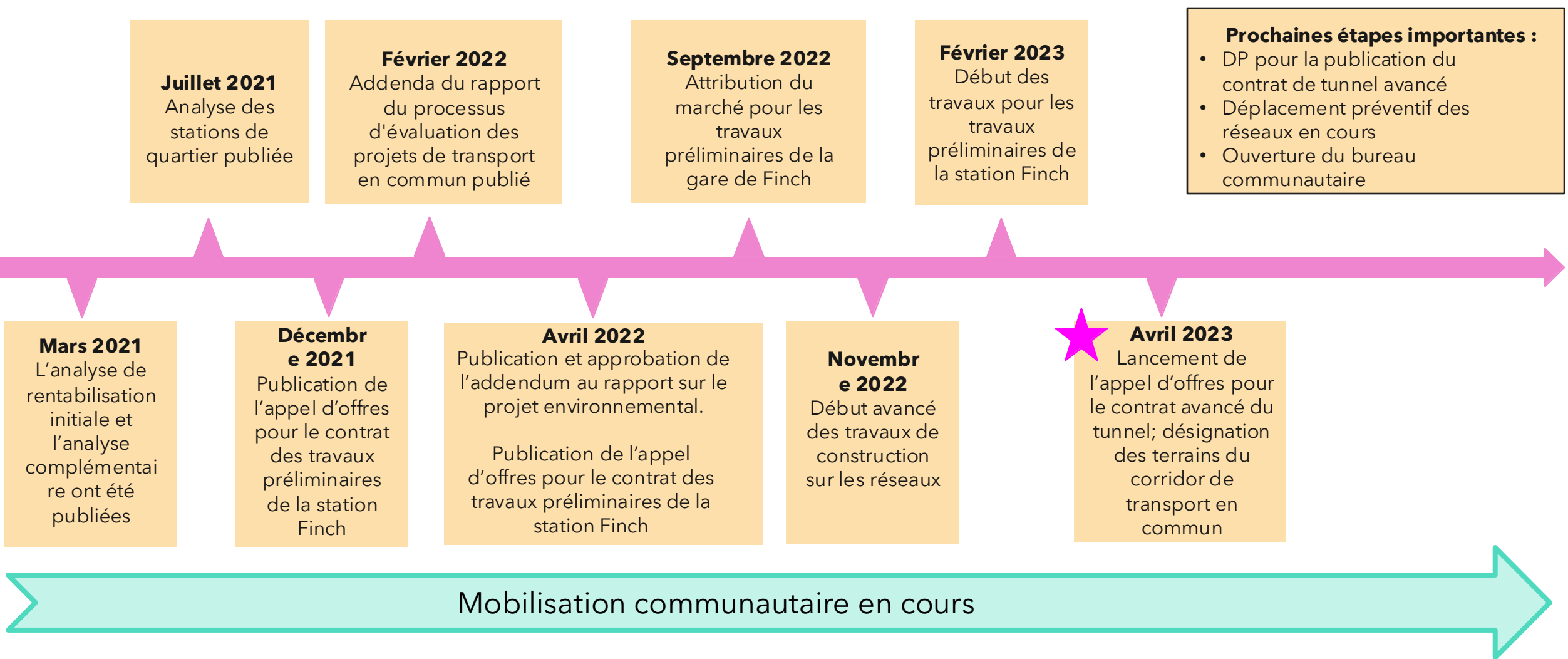
EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ

Acquisition de biens immobiliers et négociations

- Metrolinx pourrait avoir besoin d'acquérir votre propriété temporairement et de façon permanente pour soutenir la construction et l'exploitation de nouveaux projets de transport en commun importants. Si Metrolinx confirme que votre propriété est nécessaire, vous (le propriétaire) recevrez un avis écrit de notre part vous informant que c'est le cas.
- Metrolinx s'engage à fournir autant de temps que possible. Le processus d'acquisition peut prendre jusqu'à 12-18 mois, mais peut également être complété plus tôt, selon le cas spécifique. Dans tous les cas, les propriétaires sont indemnisés pour leur propriété à un prix qu'ils pourraient attendre d'une vente à une juste valeur marchande.
- **L'approche privilégiée est toujours de négocier directement avec les propriétaires pour parvenir à des accords à l'amiable, mutuellement avantageux.**
- L'expropriation n'est engagée que s'il devient clair qu'un accord pourrait ne pas être conclu dans les délais requis pour le projet de transport en commun spécifique. **Que nous devons acquérir une partie de la propriété d'un propriétaire ou l'ensemble de la propriété, ils seront indemnisés.**
- Même lorsqu'une propriété est expropriée, Metrolinx continue de négocier avec les propriétaires dans l'espoir de parvenir à un accord.
- **Chaque fois que Metrolinx doit acquérir une propriété pour soutenir un nouveau projet de transport en commun, notre engagement est de veiller à ce que les propriétaires et les locataires ne subissent pas de perte financière.**

PROGRÈS À CE JOUR ET PROCHAINES ÉTAPES

ÉCHÉANCIER



ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS

Nous sommes là pour la communauté

Notre objectif est de veiller à ce que les quartiers locaux et les entreprises restent accessibles et informés tout au long de ce projet important.

Toute incidence sur les routes, la circulation ou le transport en commun est soigneusement planifiée avec les partenaires municipaux et communiquée à l'avance par plusieurs canaux de communication.

Metrolinx s'engage à partager les détails, y compris comment nous aiderons les résidents et les entreprises à gérer les répercussions pendant les travaux de construction et au-delà.



Être un bon voisin

Metrolinx s'engage à être un bon voisin et un partenaire commercial de confiance.

Certaines des façons dont nous travaillons pour minimiser les perturbations pour les résidents, les entreprises et la communauté incluent :

- Travailler avec les entreprises de projet pour concevoir des projets et planifier la construction afin de réduire les répercussions sur les propriétés, les institutions communautaires importantes (par exemple, les écoles), la végétation, la circulation et les résidents
- Tenir les entreprises de projet responsables grâce à des exigences détaillées concernant le bruit, les vibrations et d'autres perturbations dans les accords de projet
- Travailler avec les municipalités locales et les agences de transport en commun pour minimiser les perturbations de la circulation et les perturbations du transport en commun
- S'engager auprès des membres de la communauté pour solliciter leurs avis et répondre aux questions/préoccupations
- Soutenir les entreprises locales par des initiatives directes et des initiatives axées sur les entreprises



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Vous voulez en savoir plus?

Visitez metrolinx.com/fr/projets-et-programmes/ligne-ontario/prolongement-de-la-ligne-de-metro-YongeSubwayExt

Suivez-nous sur Facebook, Twitter et Instagram :

@YongeSubwayExt

Vous avez des questions?

Posez-les-nous!

YongeSubwayExt@metrolinx.com

416-202-7000



